

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021 A 19H00

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué et constitué, s'est réuni sous la présidence de Nicolas JOUVE, Maire.

Présents : Nicolas JOUVE, Sébastien JOUVE, Chantal HERRAULT, Jean-Camille LARROQUE, Marlène NEIGE , Jean-François MELOT

Représenté : -

Absent : Antoine BENEZY (excusé)

Secrétaire de séance : Chantal HERRAULT

Date de convocation : 21 septembre 2021

1-Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2021

L'approbation du compte rendu du conseil du 29 juin 2021 est reportée suite à la panne de la photocopieuse, au cours de l'orage dans la nuit de samedi à dimanche.

2-Défibrillateur

A compter du 1^{er} janvier 2022, toute salle accueillant du public devra être équipée d'un défibrillateur. Nicolas et Sébastien nous ont présenté les avantages et inconvénients des deux options possibles entre l'achat et la location. Leur étude montre les avantages de la location à savoir :

Sont inclu-e-s :

-l'entretien

-la remise en route après usage

-une formation d'1h15 comprise pour 12 personnes volontaires sur la commune.

3 modèles existent. Le choix s'est arrêté sur un modèle ne demandant pas une très grosse intervention humaine. Une fois placé, il agit seul.

Le coût serait de 60€/mois et un coffret de rangement au prix d'achat de 450€ devrait être installé.

Approuvé à l'unanimité

3-Approvisionnement en carburant

De nombreux travaux ont été faits sur la commune avec du gros matériel privé et du carburant privé(déneigement, déplacement d'arbres encombrant la chaussée, nettoyage sur le côté du cimetière, réparation de fuite d'eau...). Cela permet d'éviter des frais d'entreprise mais il n'est pas normal que les bénévoles puisent dans leurs propres réserves de GNR (Gasoil Non Routier). Nicolas propose l'achat d'une cuve de 1 000 l et de carburant pour ce type de travaux. La cuve sera mise sous clé et un contrôle de son utilisation sera mis en place.

Jean-Camille décide d'offrir à la commune la cuve et la pompe. Merci Jean-Camille.

Approuvé à l'unanimité

4-Questions diverses

- Par arrêté préfectoral du 17/09/2021, nous faisons officiellement partie du Syndicat des Eaux de Bort dont le périmètre d'action a été élargi jusqu'à Confolent-Port-Dieu. Pour l'instant il n'y a pas d'eau dans le réseau...
- L'assemblée générale du Comité des fêtes a eu lieu le 15 août. Geneviève Disderot a souhaité se retirer. Martine Jamin est élue présidente, les autres membres du bureau restent en place.
- Les Amis de Port Dieu ont élu une nouvelle présidente : Annick Simonet un nouveau vice président : Jean-Pierre Simonet. Les autres membres du bureau restent en place.

Les listes complètes des élus des différentes associations sont inscrites en ligne sur le site de Confolent-Port-Dieu à la rubrique « associations »

- Une importante **fuite d'eau** sur Arzac a été réparée par Jef et Nicolas. Veolia a félicité la commune pour le bon état du réseau qui ne présente plus qu'une fuite de 20 à 40 l/heure, ce qui est très peu.
- **L'orage** de la nuit de samedi à dimanche a occasionné de sérieux dégâts : **au château d'eau**, le compteur Linky a changé de couleur mais n'est pas complètement grillé, la pompe du dosage de chlore ne fonctionne plus ; **à la pompe du captage** expliquant l'absence d'eau aux robinets lundi. Le clocher ne sonnait plus, l'éclairage public, la box et la photocopieuse de la mairie étaient HS.

Nicolas et Seb ont listé les problèmes. Nicolas, Jean-Luc Châtelain et Jef ont oeuvré à réparer toute la matinée et une partie de l'après midi, les problèmes d'eau et du clocher. Il a fallu changer les pare-foudre au prix de 100€ pièce.

Chrystèle a initialisé la nouvelle box. La photocopieuse étant en location, l'attente sera plus longue et peut-être l'occasion de changer de fournisseur plus cher que ceux des communes voisines.

Le syndicat de la Diège doit restaurer l'éclairage public, il devra par ailleurs résoudre le problème d'éclairage de Prunt. En effet, Enedis avait installé un compteur Linky qui n'a pas de système nuit/jour (bravo Enedis !).

- Dans le **préau de la mairie**, une remorque appartenant au Comité des fêtes devra être dégagée pour permettre à Thibaut Chadeyron, locataire du 2^{ème} appartement de la mairie, de bénéficier d'un abri pour sa voiture. Par ailleurs, la Conf' aura aussi besoin d'un peu de place pour ranger son matériel, le Comité des fêtes devra lui concéder de l'espace en regroupant ses affaires dans un seul local.
- Jean-François Melot demande si, cette année, quelque chose est prévu pour le **Noël des anciens** ? Cela dépendra des conditions sanitaires. Rien n'est arrêté pour l'instant.
- **L'entretien des bas-côtés des routes** a été retardé par les travaux du réseau d'eau. Il devrait être engagé courant octobre.

Fin de séance : 20h45